

**PUBLICITÉ des DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2023**

Affiché le 23 mai 2023

ORDRE DU JOUR

N° 45/2023 Convocation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission d'un conseiller

I – FINANCES

N° 46/2023 Révision triennal du loyer annuel des locaux de la gendarmerie

N° 47/2023 Modification du plan de financement pour l'étude et l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste

II- UBRANISME- CADRE DE VIE- TRAVAUX

N° 48/2023 Approbation du Plan Guide

N° 49/2023 Approbation de la convention ORT dans le cadre du programme Petite Ville de Demain

N° 50/2023 Projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD en résidence seniors/choix de l'opérateur

III- ADMINISTRATION GENERALE

N° 51/2023 Ciné Parc : Demande de retrait de la commune de Viscomtat

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 063-216304576-20230522-2023_74-DE

COMMUNE DE VIC-LE-COMTE

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°045/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrène CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRÉTANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emilie PINEAU, M. Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M. Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : Convocation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que suite à la démission de Mme DAFFIX-RAYNAUD élue de la liste « Soyons Vic », survenue lors du conseil municipal du 6 avril 2023, il convient d'installer le suivant sur la liste déposée en Préfecture lors des élections municipales de 2020.

Mme Houda KLEIN a été dûment convoquée au conseil municipal du 22 mai par courrier à la date du 15 mai 2023 comme l'ensemble des autres membres du Conseil Municipal.

Elle est installée pour cette séance mais déclare ne pas vouloir donner suite à son mandat et démissionner.

Le suivant sur la liste sera convoqué à la prochaine réunion. Le tableau du Conseil Municipal sera donc modifié à cette occasion.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de cette déclaration.



- Pour extrait certifié conforme,
- Fait à Vic le Comte, le 22 mai 2023

- Le Maire,

- M. Antoine DESFORGES

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 063-216304576-20230522-2023_74-DE



Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 25 mai 2023
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°046/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danièle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRÉTANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emilie PINEAU, M. Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M. Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : Révision triennale du loyer annuel des locaux de la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 6 avril 2017 le bail de la Gendarmerie a été renouvelé pour 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2016 avec une révision triennale du loyer annuel.

Pour rappel, il indique qu'initialement, le loyer annuel était de 124 410,00 €, révisé par avenant n°1 en date du 11 mai 2020 et le portant à 130 940,95 € pour la période 2020-2022.

Il fait part à l'Assemblée de la nécessité de réviser le loyer annuel pour la nouvelle période triennale 2023-2025.

M. le Maire explique que le loyer annuel est révisé en fonction de la variation de l'ILAT publié par l'INSEE intervenue entre la date de début de bail et la date anniversaire de la révision. Il est proposé par les Domaines de fixer le nouveau loyer annuel actualisé à **138 817,18 € HC**, à compter du 1^{er} novembre 2022 et ce jusqu'au 31 octobre 2025.

Il ajoute que l'avenant n°2 au bail de location sera établi par le Service Local des Domaines dès lors que le Conseil municipal aura donné son accord pour la révision du loyer annuel.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la révision du loyer annuel de la gendarmerie de Vic le Comte fixé pour 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2022 à 138 817,18 € HC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au bail de location consenti au profit de l'Etat en date du 27 juillet 2017.**



**Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vic le Comte, le 22 mai 2023**



Le Maire,

M. Antoine DESFORGES

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 25 mai 2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.

COMMUNE DE VIC-LE-COMTE

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°047/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, , Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRÉTANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emilie PINEAU, M Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ÉTUDE ET L'INSTALLATION DE CUVES DE RECUPERATION D'EAUX DE PLUIE AU COMPLEXE SPORTIF ANDRE BOSTE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du conseil du 20 mars 2023 a été voté la délibération n°024/2023 concernant l'approbation du plan de financement prévisionnel de l'étude et de l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste

Il est nécessaire de mettre à jour ce plan de financement suite à l'appel de projet « Sobriété des usages » que vient de lancer l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec un taux d'aide s'élevant à 70 %.

Rappel du contexte :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les restrictions d'eau potable de plus en plus fréquentes obligent les collectivités à repenser leur fleurissement et à réfléchir à des solutions alternatives pour maintenir l'arrosage de leurs espaces verts.

L'arrosage des terrains de sport du complexe sportif André Boste représentent à eux seuls une consommation annuelle d'eau d'environ 18 000 m³/an (en moyenne 6000 m³/terrain). Afin de palier aux restrictions d'eau et de faire face à l'augmentation du prix de l'eau, M. le Maire propose de lancer une étude de dimensionnement de cuves de récupération d'eau de pluie du complexe sportif pour l'alimentation du système d'arrosage des terrains de sport. Cette étude et ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 % dans le cadre de l'Appel à projet « Sobriété des usages ».

Par conséquent le conseil municipal décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 063-216304576-20230522-2023_76-DE

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude et de l'installation de cuves de récupération d'eaux de pluie au complexe sportif André Boste détaillé ci-dessous ;
- d'autoriser le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% du montant de cette étude et de ces travaux dans le cadre de l'Appel à projet « Sobriété des usages ».

Montant des dépenses en € HT		Montant des recettes en € HT	
Etude de dimensionnement incluant le relevé topographique et les frais de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (70%) Appel à projet « Sobriété des usages »	76 300,00 €
Travaux d'installation de cuves de récupération d'eaux pour l'alimentation du système d'arrosage des terrains de sport André Boste	100 000,00 €	Part communale (30%)	32 700,00 €
Total	109 000,00 €	Total	109 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vic le Comte, le 22 mai 2023



Le Maire,

M. Antoine DESFORGES

Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 25 mai 2023
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.

COMMUNE DE VIC-LE-COMTE

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°048/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRÉTANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emilie PINEAU, M. Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M. Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : Approbation du Plan-Guide

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'une étude plan-guide (schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg) dont l'objectif est de définir le projet de territoire et les aménagements à réaliser sur la commune pour les 10 ans à venir. Au travers de ce document, la commune de Vic-le-Comte souhaite réaffirmer son inscription dans une dynamique vertueuse de son aménagement qui réponde aux grands défis contemporains (transition écologique, mixité sociale, inclusion, etc.) qu'elle s'est attachée à encourager jusqu'à présent.

Le plan-guide permet ainsi d'affirmer la stratégie de développement de la ville en respectant les enjeux majeurs de transition écologique, de mise en valeur du patrimoine bâti et architectural et de cohérence globale des différents aménagements envisagés sur les années à venir. Ses orientations ont également pour but de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants. Elles s'élaborent autour de 5 axes majeurs portés par le projet :

- 1. l'élaboration d'une stratégie de végétalisation de la commune ;
- 2. l'organisation des déplacements ;
- 3. la requalification des entrées de ville ;
- 4. la mise en valeur du patrimoine ;
- 5. La revitalisation du centre-ville.

Il rappelle également que par délibération du 23 février 2022, le conseil municipal a arrêté la composition du comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du plan-guide. Ce COPIL a été réuni une fois à l'issue des phases 1 – diagnostic et 2 – stratégie, tandis que l'ensemble des membres du conseil municipal a pu assister à la présentation du projet final à l'issue de la phase 3 – programme prévisionnel des actions, lors d'un séminaire qui s'est déroulé le 23 janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le programme d'action du plan-guide constitue une partie de la démarche Petites villes de demain promue par l'État et dans laquelle la commune (par délibération du 22 mars 2021) et son intercommunalité Mond'Arverne

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 063-216304576-20230522-2023_77-DE

Communauté se sont engagées. Les 21 actions inscrites dans le plan-guide définissent ainsi une stratégie territoriale et apporte des réponses concrètes concernant la redynamisation des centres-bourgs, encouragée par cette démarche Petites villes de demain. Ces 21 actions sont à engager selon une hiérarchie et des rythmes différents mais celles qui s'inscrivent dans la stratégie de revitalisation, portée par la démarche Petites villes de demain et qui peuvent être engagées pendant la durée de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, sont inscrites dans le plan d'action de cette dernière.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de plan-guide et notamment du programme prévisionnel des actions (*document transmis par mail ou consultable en Mairie*). Ces éléments constituent dorénavant le projet stratégique de la municipalité pour son action à moyen / long terme.

À l'issue de cet exposé et après échanges, le Conseil Municipal décide à 22 voix pour et 6 abstentions (Stéphanie PICARD, Dominique SCALMANA, Houda KLEIN, Paul BRAULT, Jean François BLANC, Pierre SECRETANT) :

- D'approuver le plan-guide ;
- De donner son accord pour que le Maire engage toutes les démarches afférentes à l'exécution du programme prévisionnel des actions inscrites au plan guide, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des capacités budgétaires annuelles.

- Pour extrait certifié conforme,
- Fait à Vic le Comte, le 22 mai 2023



(Handwritten signature)

- Le Maire,

- M. Antoine DESFORGES

Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 25 mai 2023
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°049/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRÉTANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emilie PINEAU, M. Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M. Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Objet : Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire dans le cadre du programme Petite Ville de Demain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Compte-tenu de l'intérêt de ce programme pour la dynamisation de la commune dans son rôle de centralité au sein du territoire de Mond'Arverne Communauté, cette dernière et la commune avaient signé, le 12 avril 2021 une convention d'adhésion au programme Petites villes de demain, (suite à la délibération du conseil municipal du 22 mars 2021). Selon les dispositions de l'article 1 de cette convention d'adhésion, les collectivités bénéficiaires s'engageaient à formaliser le projet de revitalisation de Vic-le-Comte par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, de ses pôles de vie et de toute autre commune volontaire de l'EPCI. C'est un projet d'intervention formalisé, destiné à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-villes. Elle permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, la valorisation des patrimoines, etc., le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est également créatrice de droit et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantation en périphérie. Elle est complétée par le dispositif Denormandie qui est un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens.

En s'emparant du dispositif d'Opération de revitalisation de territoire et des outils qui l'accompagne, Mond'Arverne Communauté et la commune de Vic-le-Comte souhaitent faire face à des fragilités de cette dernière s'agissant notamment des commerces de proximité, des services ou

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 063-216304576-20230522-2023_78-DE

encore en matière d'habitat et mobiliser l'ensemble des énergies pour encourager une dynamique positive qui impactera bien au-delà des frontières communales, comme un accélérateur en termes d'innovation et d'attractivité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Vic-le-Comte définissant notamment les orientations stratégiques et le programme d'actions opérationnel du projet de revitalisation de la commune qui s'appuie très largement sur le Plan Guide venant d'être approuvé, ainsi que les modalités et les moyens d'accompagnement mis en œuvre par les différents partenaires.

À l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal décide à 23 voix pour et 5 abstentions (Pierre SECRETANT, Jean-François BLANC, Dominique SCALMANA, Houda KLEIN, Paul BRAULT):

- De réaffirmer son engagement dans le Programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la communauté de communes Mond'Arverne Communauté ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Vic-le-Comte à intervenir avec l'État représenté par M. le Préfet du Puy-de-Dôme et avec la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté représentée par son Président ;
- De donner son accord pour que le Maire engage toutes les démarches afférentes à l'exécution de cette convention.

- Pour extrait certifié conforme,
- Fait à Vic le Comte, le 22 mai 2023



- Le Maire,

- M. Antoine DESFORGES

Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 25 mai 2023

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.

COMMUNE DE VIC-LE-COMTE**DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°050/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre Secrétant, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emilie PINEAU, M Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETARE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Objet : Projet de réhabilitation de l'ancien EPHAD en résidence sénior - choix de l'opérateur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ensemble immobilier que constitue l'EHPAD Bargoin est propriété de la commune, que le projet de nouvel EHPAD dans le parc Montcervier devrait s'achever au cours de cet été et que par conséquent, la charge des bâtiments de l'EHPAD actuel reviendra à la commune lors du transfert de l'activité de l'institution dans ses nouveaux locaux. Il est donc nécessaire d'aboutir à un projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction du nouvel EHPAD Bargoin est déjà ancien et qu'une étude de faisabilité, commandée par la direction de l'établissement, a été réalisée en 2012. Le principe de construction d'un nouveau bâtiment a alors été validé par l'ensemble des acteurs depuis celle-ci. L'étude ayant été menée par l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS), la commune avait également sollicité cet organisme pour qu'il étudie les possibilités de reconversion des bâtiments actuels en résidence autonomie ; les conclusions de cette étude avaient été adressées à la commune en 2015.

Monsieur le Maire rappelle enfin que ce lieu dispose d'une vocation sociale ancienne dont l'origine remonte au legs de Jean-Baptiste Bargoin aux hospices de Vic-le-Comte, qui a permis l'édification de l'hospice de la commune et dont l'EHPAD est l'héritier. Le projet de réhabilitation qui sera retenu se doit donc de préserver la vocation sociale de ce site.

Les réflexions ont été poursuivies aboutissant à écarter le principe d'une résidence autonomie, trop complexe en termes de gestion et de charges pour la commune, pour retenir celui d'une résidence sénior, c'est-à-dire d'une résidence adaptée aux personnes âgées autonomes et proposant des services destinés à maintenir leur autonomie.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°051/2023**

Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le
ID : 063-216304576-20230522-2023_80-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

PRÉSENTS : M. Antoine DESFORGES, Mme Cécile DURAND, M. Laurent BÉGON-MARGERIDON, Mme Valérie DUPOUYET-BOURDUGE, M. Cyrille FAYOLLE, Mme Catherine FROMAGE, M. Jean Claude ARESTÉ, M. Jean-Yves GALVAING, Mme Patricia CHAPUT, M. Bernard BRUN, Mme Annie SEYS, Mme Delphine COUSINIÉ, Mme Élodie PINEAU, Mme Audrey GRANET, M. Thomas HEYRAUD, Mme Danielle VASSON, M. Gilles PAULET, M. Axel WIMMEL, Mme Cendrine CHARBONNIER, M. Paul BRAULT, Mme Houda KLEIN, M. Dominique SCALMANA, M. Jean-François BLANC, M. Pierre SECRETANT, Mme Stéphanie PICARD.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Eva CUBIZOLLES à Emille PINEAU, M. Jean-Paul ALARY à Catherine FROMAGE, M. Robert DELABRE à Thomas HEYRAUD.

ABSENTS : M. Stéphane MAURY

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Thomas HEYRAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Objet : Ciné Parc : demande de retrait de la commune de Viscomtat

Lors du conseil municipal du 7 février l'assemblée délibérante avait déjà délibéré à ce sujet, cependant les autres communes adhérentes à Ciné parc n'ont pas eu le temps de faire passer leur délibération dans le temps impartie, il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Rappel du contexte :

Monsieur le Maire expose que le comité syndical Ciné Parc par délibération du 22 novembre 2023 a accepté (par 11 votes favorables) la sortie de la commune de Viscomtat du syndicat intercommunal. Cette délibération a été transmise aux communes membres du syndicat afin de délibérer à leur tour comme le prévoit l'article L 521119 du CGCT.

Il rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2022, le conseil municipal de Viscomtat sollicitait le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Ciné Parc en raison du coût de revient par élève excessif, en effet le nombre d'élèves actuel de la commune de Viscomtat est de 10, cela questionne effectivement le service rendu au regard de son coût.

Etant donné que plus aucun service n'est rendu par Ciné Parc à la commune de Viscomtat, et que la participation de la commune est devenue sans objet, cette dernière fait donc de nouveau la demande de retrait dérogatoire dans le cadre de l'article L 5212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la demande de retrait de la commune de Viscomtat du Syndicat Intercommunal Ciné Parc

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vic le Comte, le 22 mai 2023**



[Signature]

Le Maire,

M. Antoine DESFORGES

Le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Préfecture d'une part, et de sa publication en Mairie d'autre part, le : 25 mai 2023

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 063-216304576-20230522-2023_80-DE

